

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Terrain (2HA1212)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier B A - histoire de l'art	Terrain: 1 pg	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Prof. Régine Bonnefoit; Prof. Valérie Kobi; Prof. Pierre Alain Mariaux

Contenu

Le « Terrain » est une excursion sur un jour qui aura lieu le 6 mars 2026 ; cette année, la destination est le Musée Jenisch de Vevey.

Le Terrain débute par la visite du musée ; à cette occasion, chaque étudiant-e se voit attribuer une œuvre à étudier.

Forme de l'évaluation

L'étudiant-e débute par une lecture d'œuvre naïve, sans connaissance a priori lors de la visite du musée du 6 mars. A cet effet, les œuvres sont attribuées au hasard par le corps enseignant ; les étudiant-e-s disposent de 30 minutes pour l'observation de l'œuvre attribuée. Ensuite, tous se retrouvent pour les présentations orales. A l'issue de chaque présentation, le corps enseignant commente la prestation orale de l'étudiant-e en indiquant les pistes à creuser, au besoin corrige les erreurs et donne des indications pour la rédaction de l'analyse finale. L'étudiant-e effectue ensuite les recherches bibliographiques appropriées, soumet sa bibliographie aux enseignant-e-s pour contrôle et validation au plus tard le 27 mars 2026. Après avoir reçu l'aval des enseignant-e-s, il/elle rédige son essai. Le délai de remise de l'essai est le 21 mai 2026. Le respect des délais fait partie intégrante de la note.

En règle générale, l'utilisation de l'IA pour aider à la rédaction des travaux académiques est admise. Dans ce cas, l'étudiant-e se conformera à la charte IA de l'IHAM, qu'il/elle complètera et joindra à son dossier écrit. Toute utilisation de l'IA qui ne serait pas déclarée conformément à cette charte sera traitée comme un cas de plagiat.

Modalités de rattrapage

Si le travail écrit est jugé insuffisant, un premier échec est notifié (première tentative). Après avoir pris connaissance de son résultat, l'étudiant-e a une semaine pour signifier à l'enseignant-e, par courriel, sa volonté de repasser l'évaluation. Le rattrapage consiste en la révision du dossier écrit selon les commentaires et les remarques de l'enseignant-e. L'étudiant-e dispose de trois semaines pour réviser son travail et le soumettre une nouvelle fois à l'enseignant-e. Si la seconde version du travail est jugée insuffisante, un deuxième échec est notifié : l'échec définitif est prononcé.

Documentation

Un mois après l'exposé en musée, l'étudiant-e envoie à l'enseignant-e une bibliographie sur l'objet qui lui a été attribué. L'inscription sur Moodle est obligatoire et l'étudiant-e s'engage à s'y inscrire dans les plus brefs délais.

Pré-requis

Pour le travail écrit, connaître et appliquer les principes exposés dans le « Guide de présentation et de rédaction d'un travail scientifique » en histoire de l'art, disponible sous format PDF sur le site web de l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie > pour les étudiant-e-s > rédaction d'un travail écrit.

Le site de l'IHAM fournit par ailleurs de nombreux documents utiles à l'étudiant-e pour réaliser ses travaux oraux et écrits de manière satisfaisante :

Exposé oral – lignes de force : https://www.unine.ch/files/live/sites/iham/files/shared/08_Pour_les_etudiants/LigneForceExpose_2020.pdf

Ethique et plagiat : http://www.unine.ch/files/live/sites/systemsite/files/General/Plagiat/Plagiat_guide_etudiants.pdf

Consignes rédactionnelles :

https://www.unine.ch/files/live/sites/iham/files/shared/08_Pour_les_etudiants/Guide%20redaction_IHAM_actualise_26.09.2016_FINAL.pdf

Forme de l'enseignement

URLs	
	1) https://www.unine.ch/iham/wp-content/uploads/sites/89/Charte-IA_declaration-honneur_IHAM.pdf
	2) https://www.unine.ch/iham/wp-content/uploads/sites/89/NORMES-REDACTIONNELLES-IHAM_Version-definitive.pdf

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Terrain (2HA1212)

Classe inversée. Travail personnel en chambre.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Développer ses compétences visuelles et exercer son regard
- Produire une analyse fine après observation in situ et travail en chambre
- Observer une oeuvre au musée
- Décrire une oeuvre et apprendre à la lire
- Développer sur la base de la lecture d'oeuvre une grille d'analyse
- Déduire des hypothèses d'interprétation suite à la lecture de l'oeuvre

Compétences transférables

- Transmettre ses connaissances à un groupe d'auditeur/trice-s en un langage précis.

URLs
1) https://www.unine.ch/iham/wp-content/uploads/sites/89/Charte-IA_declaration-honneur_IHAM.pdf
2) https://www.unine.ch/iham/wp-content/uploads/sites/89/NORMES-REDACTIONNELLES-IHAM_Version-definitive.pdf